



**COUR DE JUSTICE
DE L'UNION EUROPÉENNE**

**COMPTES ANNUELS DÉFINITIFS
DE L'EXERCICE 2018**

CERTIFICATION DES COMPTES ANNUELS PAR LE COMPTABLE

Les comptes annuels de la Cour de justice de l'Union européenne (ci-après « la Cour ») pour l'exercice 2018 ont été établis conformément aux dispositions du règlement financier de l'Union européenne et aux règles comptables arrêtées par le comptable de la Commission, telles qu'applicables par l'ensemble des institutions et organes de l'Union européenne.

Je prends acte de ma responsabilité dans la préparation et la présentation des comptes annuels de la Cour conformément aux dispositions de l'article 77 du règlement financier.

J'ai obtenu de l'ordonnateur, qui en garantit la fiabilité, toutes les informations nécessaires à l'établissement des comptes présentant les éléments d'actif et de passif de la Cour et l'exécution budgétaire.

Je certifie que, sur la base de ces informations et des vérifications que j'ai jugées nécessaires pour être en mesure de signer les comptes, j'ai une assurance raisonnable quant au fait que ces comptes présentent une image fidèle de la situation financière de la Cour dans tous leurs aspects significatifs.

Luxembourg, le 17 mai 2019



Michel Goblet
Comptable de la Cour de justice

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
- Bilan	3
- Compte de résultat économique	4
- Tableau des flux de trésorerie	5
- État de la variation de l'actif net	6
- Méthodes comptables et notes annexes aux états financiers	
- Dispositions légales et règles comptables	7
- Principes comptables et de présentation des états financiers	8
- Notes annexes au bilan	11
- Notes annexes au compte de résultat économique	21
- Engagements hors bilan	22
- Information relative aux parties liées	24
- Evénements postérieurs à la date de reporting	25
- Résultat de l'exécution du budget	26
- Rapprochement entre le résultat économique et le résultat de l'exécution du budget 2018	27
- Annexes	
- Tableaux de l'exécution budgétaire	

BILAN au 31 décembre 2018

(en euros)

	Note	2018	2017
ACTIFS NON COURANTS:			
Immobilisations incorporelles	3.1	11.158.706,94	12.213.257,45
Immobilisations corporelles	3.2	291.338.552,73	312.842.046,86
Total actifs non courants		302.497.259,67	325.055.304,31
ACTIFS COURANTS:			
Créances courantes issues d'opérations avec contrepartie directe	3.3.1	31.621.222,39	21.116.094,00
Créances recouvrables issues d'opérations sans contrepartie directe	3.3.2	7.094,13	4.037,11
Espèces et valeurs disponibles	3.4	906.345,28	1.815.102,84
Total actifs courants		32.534.661,80	22.935.233,95
TOTAL ACTIF		335.031.921,47	347.990.538,26
PASSIFS NON COURANTS:			
Avantages du personnel	3.5	0,00	0,00
Autres dettes à long terme	3.6	166.383.003,27	188.823.276,87
Total passifs non courants		166.383.003,27	188.823.276,87
PASSIFS COURANTS:			
Provisions à court terme	3.7	0,00	831.991,00
Comptes créditeurs	3.8	39.865.106,15	42.912.122,65
Total passifs courants		39.865.106,15	43.744.113,65
TOTAL PASSIF		206.248.109,42	232.567.390,52
ACTIF NET		128.783.812,05	115.423.147,74
Montants à appeler auprès des États membres:			
<i>Résultat cumulé des exercices antérieurs</i>		115.423.147,74	104.973.420,16
<i>Résultat de l'exercice</i>		13.360.664,31	10.449.727,58
ACTIF NET		128.783.812,05	115.423.147,74

Les notes en annexe font partie intégrante de ces états financiers

COMPTE DE RESULTAT ECONOMIQUE au 31 décembre 2018

	Note	2018	2017 <i>(en euros)</i>
PRODUITS D'OPERATIONS SANS CONTREPARTIE DIRECTE			
Produits liés aux rémunérations	4.1	52.766.211,30	50.769.549,16
Autres produits d'opérations sans contrepartie directe	4.2	832.207,45	56,88
Fonds transférés de la Commission aux autres institutions de l'UE	4.3	351.000.000,00	341.000.000,00
Total produits d'opérations sans contrepartie directe		404.598.418,75	391.769.606,04
PRODUITS D'OPERATIONS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE			
Produits financiers	4.4	0,00	0,00
Produits liés aux investissements	4.5	18.955,00	0,00
Produits des opérations avec les tiers	4.6	592.938,28	594.408,64
Produits des opérations avec les entités consolidées de l'UE	4.7	5.434,72	275.208,12
Gains de change		1.987,10	9.152,22
Total produits d'opérations avec contrepartie directe		619.315,10	878.768,98
CHARGES			
Dépenses de personnel	4.8	-288.280.730,16	-280.626.558,95
Variations du passif liées aux avantages du personnel	4.9	0,00	0,00
Charges financières	4.10	-6.436.456,06	-7.163.094,67
Dépenses liées aux immobilisations	4.11	-27.464.715,56	-27.199.175,88
Autres dépenses administratives	4.12	-64.863.622,16	-61.907.829,22
Dépenses avec les entités consolidées	4.13	-4.805.715,50	-5.284.037,48
Ajustements/provisions	4.14	0,00	-11.987,00
Pertes de change		-5.830,10	-5.964,24
Total charges		-391.857.069,54	-382.198.647,44
RESULTAT ECONOMIQUE DE L'EXERCICE		13.360.664,31	10.449.727,58
Les notes en annexe font partie intégrante de ces états financiers			

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE au 31 décembre 2018

	2018	2017 <i>(en euros)</i>
Résultat provenant des activités ordinaires	13.360.664,31	10.449.727,58
Ajustements concernant les activités d'exploitation		
Dotation aux amortissements (immobilisations incorporelles) (+)	3.403.830,54	1.871.919,77
Dotation aux amortissements (immobilisations corporelles) (+)	23.779.775,50	25.323.260,30
Augmentation/ (diminution) des provisions pour risques et charges	-831.991,00	11.987,00
Augmentation/ (diminution) des réductions de valeur pour créances douteuses	3.123,38	0,00
(Augmentation)/diminution des créances à court terme	-10.836.542,02	-8.968.429,93
(Augmentation)/diminution des créances envers les entités consolidées de l'UE	325.233,23	-150.021,36
Augmentation/ (diminution) des dettes à long terme	-22.440.273,60	-22.140.410,45
Augmentation/ (diminution) des dettes à court terme	-317.434,85	-694.794,74
Augmentation/ (diminution) des dettes des entités consolidées de l'UE	-2.729.581,65	896.235,93
(Gains)/Pertes sur ventes de biens, d'installations et d'équipements	281.109,52	3.995,96
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	3.997.913,36	6.603.470,06
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles (-)	-4.906.670,92	-5.997.780,90
Revenus pour la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles (+)		
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-4.906.670,92	-5.997.780,90
Augmentation/(diminution) des avantages du personnel	0	0
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES ORDINAIRES	-908.757,56	605.689,16
Augmentation/ (diminution) nette des espèces et valeurs disponibles	-908.757,56	605.689,16
Espèces et valeurs disponibles en début d'exercice	1.815.102,84	1.209.413,68
Espèces et valeurs disponibles en fin d'exercice	906.345,28	1.815.102,84
Les notes en annexe font partie intégrante de ces états financiers		

ETAT DE LA VARIATION DE L'ACTIF NET au 31 décembre 2018

(en euros)

	2018	2017
Résultat cumulé des exercices antérieurs	115.423.147,74	104.973.420,16
Résultat économique de l'exercice	13.360.664,31	10.449.727,58
ACTIF NET en fin d'exercice	128.783.812,05	115.423.147,74

1. DISPOSITIONS LEGALES ET REGLES COMPTABLES

Les présents états financiers annuels de la Cour de justice de l'Union européenne (ci-après dénommée la « Cour ») sont établis conformément aux dispositions du règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union.

Conformément à l'article 80 du règlement financier, le comptable de la Commission a arrêté les règles comptables à appliquer par toutes les institutions et organes communautaires, en se fondant sur les normes comptables admises internationalement pour le secteur public (IPSAS). Ces règles ont été adoptées par le comptable de la Commission, sur la base de l'avis professionnel d'un groupe consultatif d'experts pour les normes comptables, après consultation des autres institutions. Les règles comptables sont réexaminées régulièrement et actualisées le cas échéant.

2. PRINCIPES COMPTABLES ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

2.1. Principes comptables

La comptabilité des institutions et des agences européennes se compose d'une comptabilité générale et d'une comptabilité budgétaire. Ces comptabilités sont tenues par année civile. La comptabilité budgétaire permet de suivre de manière détaillée l'exécution du budget. Elle est basée sur le principe de comptabilité de caisse modifiée. La comptabilité générale vise à imputer l'ensemble des charges et des produits afférents à l'exercice et permet de préparer les états financiers au 31 décembre.

Les états financiers ont pour objectif de fournir des informations sur la situation financière, le résultat et les flux de trésorerie de la Cour.

Conformément à l'article 243 du règlement financier, les états financiers présentent des informations, y compris des informations sur les méthodes comptables, de manière à garantir qu'elles sont pertinentes, fiables, comparables et compréhensibles. Les états financiers sont établis conformément aux principes comptables énoncés dans les règles comptables.

2.2 Monnaies et bases de conversion

Monnaie fonctionnelle et de présentation

L'euro est la monnaie fonctionnelle et de présentation des états financiers de la Cour.

Transactions et soldes

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en euros sur la base des taux de change applicables à la date à laquelle elles sont effectuées.

Les gains et pertes de change liés à la conversion, au taux de change en vigueur au 31 décembre 2018, des soldes des actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont portés au compte de résultat économique.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à la valeur d'acquisition convertie en euros aux cours de change en vigueur à la date où la valeur a été déterminée.

2.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles (licences sur logiciels informatiques et logiciels développés en interne) sont inscrites à l'actif du bilan sur la base de leur coût, diminué des amortissements et pertes de valeurs cumulées. Pour être reprises à l'actif du bilan, elles doivent être sous le contrôle de l'entité et générer des avantages économiques futurs. La valeur des biens à partir de laquelle leur inscription à l'inventaire est obligatoire est fixée à 420 euros. Ces actifs sont amortis linéairement sur leur durée de vie utile estimée, soit 4 ans. Les immobilisations incorporelles développées en interne sont capitalisées lorsqu'elles remplissent les conditions prévues à la règle comptable n° 6 et pour autant que la valeur estimée à l'achèvement de chaque projet concerné dépasse les 300.000 euros. Les dépenses de développement concernant les projets inférieurs à ce dernier seuil continuent d'être comptabilisées en charges au compte de résultat économique.

2.4 Immobilisations corporelles

2.4.1 Traitement général

Conformément à la règle comptable n° 7, toutes les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique diminué des amortissements et des pertes de valeur. Le coût historique comprend toute dépense directement imputable à l'acquisition d'une immobilisation. La valeur des biens à partir de laquelle l'inscription de ceux-ci à l'inventaire est obligatoire est fixée à 420 euros. Les biens reçus sans contrepartie financière (dons, ...) sont valorisés à leur valeur de marché.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés comme un actif distinct le cas échéant, uniquement s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'Union européenne et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable. Les coûts de réparation et d'entretien sont portés au compte de résultat économique de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les actifs faisant l'objet d'une dépréciation sont soumis à un test de dépréciation chaque fois qu'un événement ou un changement de circonstances donne à penser que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée à raison de l'excédent de la valeur comptable d'un actif sur sa valeur de service recouvrable.

Les terrains et les œuvres d'art ne sont pas amortis, leur durée de vie étant considérée comme illimitée. L'amortissement des autres actifs est calculé selon la méthode linéaire, de manière à imputer leur coût sur leur valeur résiduelle, en fonction de leur durée de vie utile estimée, comme suit :

Taux d'amortissement

<i>Types de biens</i>	<i>Taux d'amortissement linéaire</i>
Immeubles	4 %
Installations, machines et outillage	12,5 % à 25 %
Mobilier	10 % à 25 %
Autres installations et accessoires	12,5 % à 25 %
Matériel de transport	25 %
Matériel informatique	25 %
Autres immobilisations corporelles	12,5 % à 25 %

Les plus-values et moins-values de cession sont déterminées en comparant le produit de la cession, diminué des frais de cession, à la valeur comptable du bien. Elles sont portées au compte de résultat économique.

2.4.2 Traitement des contrats de location-financement

Conformément à la règle comptable n° 8, les contrats de location d'immobilisations corporelles dans le cadre desquels la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété incombe à l'institution sont classés comme contrats de location-financement. Chaque paiement au titre de la location est ventilé entre les charges financières et l'amortissement du solde de la dette, de façon à obtenir un taux constant sur le solde restant dû. Les obligations au titre de la location, nettes de charges financières, sont comptabilisées au passif du bilan et ventilées en passifs courants et non courants selon leur échéance. La partie d'intérêts de la charge financière est portée au compte de résultat économique sur la période de location.

Les contrats de location dans le cadre desquels une part importante des risques et avantages inhérents à la propriété incombe au bailleur sont considérés comme des contrats de location simple. Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat économique.

2.5 Créances

Les créances sont comptabilisées à la valeur initiale diminuée des dépréciations pour perte de valeur. La dépréciation est constatée dans le compte de résultat économique.

2.6 Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque l'institution supporte une obligation actuelle résultant des événements passés, qu'il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre cette obligation et que le montant de celle-ci peut être estimé de façon fiable.

2.7 Charges à payer/produits à recevoir et charges et produits à reporter

Dans le cadre des règles comptables de l'Union européenne, les transactions et événements sont constatés dans les états financiers de l'exercice auquel ils se rapportent. À la fin de la période comptable, il est nécessaire d'effectuer une estimation de toutes les charges relatives à l'exercice pour lesquelles aucune facture n'a été reçue (charges à payer). Inversement, certaines charges sont comptabilisées pendant l'exercice en cours, alors qu'elles se rapportent à des exercices futurs (charges à reporter).

Les produits sont également comptabilisés au cours de l'exercice auquel ils se rattachent. En fin d'exercice, lorsqu'une note de débit n'a pas été comptabilisée alors que le service a été rendu ou les biens livrés, le montant correspondant est comptabilisé dans les états financiers en tant que produit à recevoir.

Par ailleurs, lorsque, en fin d'exercice, une note de débit a été comptabilisée alors que le service n'a pas encore été rendu ou que les biens n'ont pas encore été livrés, le produit correspondant est reporté et sera comptabilisé lors de l'exercice comptable suivant.

3. NOTES ANNEXES AU BILAN

ACTIFS NON COURANTS

3.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en euros)

	Immobilisations incorporelles en cours	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute comptable au 31 décembre 2017	8.401.906,95	11.938.105,97	20.340.012,92
Acquisitions	2.608.103,06	19.219,00	2.627.322,06
Cessions		-945.238,99	-945.238,99
Transferts entre catégories	-9.478.371,90	9.478.371,90	0,00
Autres variations	-278.042,03	278.042,03	0,00
Valeur brute comptable au 31 décembre 2018	1.253.596,08	20.768.499,91	22.022.095,99
Cumul des amortissements au 31 décembre 2017		-8.126.755,47	-8.126.755,47
Charge d'amortissement de l'exercice		-3.403.830,54	-3.403.830,54
Cessions		945.238,99	945.238,99
Perte de valeur		-278.042,03	-278.042,03
Reprise de perte de valeur			
Transferts entre catégories			
Autres variations			
Cumul des amortissements au 31 décembre 2018	0,00	-10.863.389,05	-10.863.389,05
Valeur nette comptable au 31 décembre 2018	1.253.596,08	9.905.110,86	11.158.706,94
<i>Valeur nette comptable au 31 décembre 2017</i>	<i>8.401.906,95</i>	<i>3.811.350,50</i>	<i>12.213.257,45</i>

Les montants ci-dessus correspondent à des licences sur logiciels informatiques acquis ou aux logiciels développés en interne.

Les licences sur logiciels informatiques acquises par la Cour sont inscrites à l'actif du bilan sur la base des coûts encourus pour acquérir et mettre en exploitation chaque logiciel.

Conformément à la règle comptable n° 6, les dépenses de développement exposées pour la création de nouvelles applications informatiques sont capitalisées, projet par projet, pour chaque projet dont la valeur totale estimée à l'achèvement dépasse les 300.000 euros. Les coûts pris en compte pour l'évaluation du montant à capitaliser pour chaque projet sont constitués par l'ensemble des coûts directs externes et internes attribuables jusqu'à complet achèvement du projet. En ce qui concerne les coûts directs externes, sont pris en compte les coûts des matériels et des services directement engagés, et, en particulier, les prestations des consultants externes dédiés à de tels développements. Les coûts directs internes comprennent les coûts du personnel interne (salaires et charges sociales) directement affecté au développement du projet.

Au cours de l'exercice 2018, les dépenses de développement relatives à 7 projets [ECM (Themis), Portail de recherche (Eureka), E-curia, Echéancier des recours directs (ARGOS), Plateforme informatique pour le RJUE, Scanning des greffes et SIGA] ont été capitalisées en immobilisations incorporelles en cours pour un montant total de 2.608.103,06 euros.

Six projets ont été finalisés et mis en production en 2018 [Minidoc, ECM (Themis), Portail de recherche (Eureka), E-curia, Intégration du logiciel d'aide à la traduction SDL trados Studio et Echéancier des recours directs (ARGOS)]. Ils ont, par conséquent, fait l'objet d'un transfert vers les immobilisations incorporelles pour un montant total de 9.478.371,90 euros.

Par ailleurs, et pour information, il n'y a pas eu de dépenses de recherche et développement (non capitalisables) en 2018.

3.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

3.2.1 Tableau récapitulatif des immobilisations corporelles

(en euros)

	Installations et outillage	Mobilier et véhicules	Matériel informatique	Autres immobilisations corporelles	Contrats de location-financement	TOTAL
Valeur brute comptable au 31 décembre 2017	1.504.130,92	10.324.132,44	16.405.021,61	2.961.196,11	601.679.053,77	632.873.534,85
Acquisitions	11.013,67	554.316,06	1.007.395,81	706.623,32		2.279.348,86
Cessions	-4.048,95	-74.848,17	-3.632.956,04	-28.801,34		-3.740.654,50
Transferts entre catégories d'actifs						0,00
Autres variations						0,00
Valeur brute comptable au 31 décembre 2018	1.511.095,64	10.803.600,33	13.779.461,38	3.639.018,09	601.679.053,77	631.412.229,21
Cumul des amortissements au 31 décembre 2017	-1.371.711,47	-6.990.101,14	-13.019.663,04	-2.050.550,97	-296.599.461,37	-320.031.487,99
Charge d'amortissement de l'exercice	-57.933,25	-724.770,61	-1.501.458,25	-320.433,63	-21.175.179,76	-23.779.775,50
Cessions	4.048,95	74.848,17	3.632.956,04	28.801,34		3.740.654,50
Perte de valeur		-326,47	-445,15	-2.295,87		-3.067,49
Reprise de perte de valeur						0,00
Transferts entre catégories d'actifs						0,00
Autres variations						0,00
Cumul des amortissements au 31 décembre 2018	-1.425.595,77	-7.640.350,05	-10.888.610,40	-2.344.479,13	-317.774.641,13	-340.073.676,48
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DECEMBRE	85.499,87	3.163.250,28	2.890.850,98	1.294.538,96	283.904.412,64	291.338.552,73
<i>VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DECEMBRE 2017</i>	<i>132.419,45</i>	<i>3.334.031,30</i>	<i>3.385.358,57</i>	<i>910.645,14</i>	<i>305.079.592,40</i>	<i>312.842.046,86</i>

3.2.2 Contrats de location-financement

Bâtiments « Annexes au Palais »

En date du 15.11.1994, la Cour a signé avec le gouvernement luxembourgeois un contrat de location-achat des bâtiments dénommés Annexes au Palais (Erasmus, Thomas More et annexe "C"), d'une surface brute de respectivement 26.600 m², 24.500 m² et 14.800 m².

Pendant toute la durée de la convention, la Cour est locataire des bâtiments ; elle pourra exercer l'option d'achat lorsque le prix de vente aura été entièrement payé (art. 8 §4).

La valeur vénale de chaque Annexe correspond au coût hors taxe du bâtiment à la date d'entrée dans les lieux. En effet, le 4^{ème} considérant de la convention du 15.11.1994 stipule que « *la vente des immeubles par l'Etat à la Cour, dans le respect des clauses des contrats de location-vente précités, doit se faire en ce qui concerne les bâtiments au prix coûtant excluant tout bénéfice et toute perte pour l'Etat* ». Les amortissements ont été pratiqués au taux linéaire de 4 % à partir de l'année d'inauguration du bâtiment, soit 1988 pour le bâtiment Erasmus, 1992 pour le bâtiment Thomas More et 1994 pour l'Annexe "C". En fin d'exercice, la valeur brute des trois bâtiments se monte à 147.549.825,47 euros, le total des amortissements à 145.968.009,76 euros et la valeur nette comptable à 1.581.815,71 euros.

Ces bâtiments Annexes (Erasmus, Thomas More et annexe "C") ont fait l'objet d'importants travaux de rénovation et de mise en conformité conformément à un avenant signé en date du 25 mars 2010. Ces travaux de rénovation/modernisation ont débuté en 2011 et se sont achevés au cours de l'année 2013. La valeur de ces rénovations (y compris les frais de préfinancement) qui se sont élevés à 80.850.557,30 euros, ont été portés à l'actif du bilan, en immobilisations corporelles et amortis à partir du 1^{er} juillet 2013, date de la mise en service de ces bâtiments rénovés. Dans la mesure où les travaux de rénovation ont permis de connecter les bâtiments Annexes au complexe du nouveau Palais, de sorte que les deux ensembles immobiliers forment désormais un tout rassemblant la plus grande part des services de la Cour, la durée d'amortissement des Annexes rénovées a été alignée sur la durée d'amortissement restante des bâtiments du nouveau Palais (jusqu'au 30.11.2033). En fin d'exercice, le total des amortissements se monte à 21.730.908,59 euros portant la valeur nette comptable à 59.119.648,71 euros.

Conformément à la règle comptable n° 8, ces immeubles en location-achat et le coût de leur rénovation sont classés à l'actif du bilan de la Cour en immobilisations corporelles et les redevances restant à payer enregistrées au passif du bilan en « Autres dettes à long terme » et « Dettes à long terme échéant dans l'année » pour le montant de la redevance à payer l'année suivante.

Rénovation du Palais et construction d'une extension aux bâtiments de la Cour

Le 16 juillet 2001, l'Etat et la Cour ont signé un contrat-cadre relatif à la rénovation du Palais et à la construction d'une extension aux bâtiments de la Cour (un anneau entourant le Palais, deux tours de grande hauteur et une galerie reliant les différents bâtiments), définissant notamment les conditions de construction, mise à disposition et acquisition de ces bâtiments. La surface brute de cet ensemble immobilier est de 119.000 m².

Aux fins de réaliser le projet en question, l'Etat luxembourgeois a adopté une loi le 18 juillet 2002. L'exposé des motifs de cette loi a prévu que le projet de construction soit financé et réalisé par l'intermédiaire d'un promoteur privé.

Le 18 décembre 2003, l'Etat a cédé par convention à la société immobilière Justicia le droit de superficie sur le terrain d'implantation des bâtiments jusqu'au 31 décembre 2026. Le même jour, l'Etat a conclu un contrat de location-achat avec cette même société immobilière, contrat d'une durée de 20 ans comprise entre le 1^{er} janvier 2007 et le 31 décembre 2026.

L'Etat, en sa qualité de locataire principal, a contracté à son tour une convention de location-vente avec la Cour (sous-locataire) le 13 juin 2007 définissant les conditions de location et d'achat par la Cour et, également, les conditions de vente du terrain. Ce contrat expirera à la date à laquelle la Cour deviendra propriétaire de l'ensemble des bâtiments.

Conformément aux dispositions contractuelles, le contrat de location-vente entre l'Etat et la Cour couvrira toute la période courant de la date de réception provisoire, qui a eu lieu fin 2008, jusqu'au transfert de la propriété des bâtiments à la Cour, au plus tard le 31 décembre 2026, moyennant le paiement d'un loyer annuel égal au montant annuel nécessaire pour rembourser la somme correspondant au prix de vente, intérêts intercalaires compris. À tout moment, la Cour peut procéder à des paiements anticipés sur le prix de vente indépendamment des redevances annuelles. De son côté, l'Etat s'engage à vendre le terrain d'emprise des bâtiments à la Cour par acte de vente administratif pour un euro symbolique une fois que la Cour sera devenue propriétaire de ces bâtiments. Toutefois, en cas de revente ultérieure des bâtiments devenus propriété de la Cour, celle-ci devra céder le terrain à l'Etat, qui l'achètera pour un euro symbolique. Dans ce dernier cas, l'Etat s'est également engagé à céder un droit de superficie au tiers acheteur des bâtiments. Aussi, et conformément à la règle comptable n° 17 « Revenu from non-exchange transactions », la mise à disposition du terrain s'apparente à un contrat de location simple qui ne nécessite pas la comptabilisation de la valeur du terrain à l'actif du bilan (respect du principe de prééminence du fond sur la forme).

L'inscription au bilan de ce complexe immobilier a été effectuée conformément à la règle comptable n° 8 et les bâtiments sont amortis à un taux linéaire de 4 % à compter de leur mise en service jusqu'en 2033. Les redevances restant à payer sont enregistrées au passif du bilan en « Autres dettes à long terme » et « Dettes à long terme échéant dans l'année » pour le montant de la redevance à payer l'année suivante.

La valeur brute des bâtiments inscrite au bilan en fin d'exercice s'élève à 371.884.293,00 euros et correspond au coût total des travaux et aux frais financiers de préfinancement. À cette même date, le cumul des amortissements s'élève à 148.681.344,78 euros et la valeur nette comptable ressort à 223.202.948,22 euros.

Il est à noter que certains mobiliers ont été fournis et financés par le promoteur selon les mêmes conditions que le bâtiment lui-même. Leur valeur brute inscrite au bilan en fin d'exercice s'élève à 1.394.378,00 euros, le cumul des amortissements s'élevant à 1.394.378,00 euros et la valeur nette à 0 euro.

Tableau récapitulatif des actifs détenus en location-financement

	Valeur brute portée à l'actif	Amortissements cumulés	Valeur nette en fin d'exercice
Bâtiment Annexes au palais (ABC)	147.549.825,47	145.968.009,76	1.581.815,71
Rénovation des annexes (CJ8)	80.850.557,30	21.730.908,59	59.119.648,71
Rénovation du Palais et extension (CJ4)	371.884.293,00	148.681.344,78	223.202.948,22
Mobilier	1.394.378,00	1.394.378,00	0,00
Total	601.679.053,77	317.774.641,13	283.904.412,64

ACTIFS COURANTS

3.3 CRÉANCES COURANTES

(en euros)

	Solde au 31.12.2018	Solde au 31.12.2017
Créances courantes issues d'opérations avec contrepartie directe	31.626.153,25	21.116.094,00
Créances courantes recouvrables issues d'opérations sans contrepartie directe	7.094,13	4.037,11
Total	31.633.247,38	21.120.131,11

3.3.1 Créances courantes issues d'opérations avec contrepartie directe

(en euros)

	Solde au 31.12.2018	Solde au 31.12.2017
Créances détenues auprès de tiers (montant brut)	23.855,98	64.640,08
Réduction de valeur actées	0,00	-1.807,48
Charges à reporter (tiers)	1.730.897,06	3.344.623,58
Charges à reporter (entités consolidées)	535.022,37	959.795,88
Créances diverses détenues sur le personnel	348.696,95	423.282,17
Autres créances	28.859.484,77	16.261.484,77
Créances détenues auprès d'entités consolidées	0,00	0,00
Produits à recevoir (tiers)	28.196,12	64.075,00
Produits à recevoir (entités consolidées)	100.000,00	0,00
Total	31.626.153,25	21.116.094,00

Charges à reporter

Les rubriques charges à reporter comprennent, d'une part, les charges payées d'avance au titre de l'exercice 2018 à des tiers (essentiellement les loyers pour les bâtiments et les licences et maintenances informatiques) et, d'autre part, les avances versées au bénéfice de l'Office des publications et du SCIC.

Créances diverses détenues sur le personnel

Cette rubrique concerne les montants à récupérer auprès des fonctionnaires (crèches privées, indus à récupérer).

Autres créances

Le montant figurant dans la rubrique « Autres créances » correspond principalement aux prépaiements de 28.853.500,00 euros versés à l'État luxembourgeois, conformément aux dispositions du contrat-cadre signé le 21/02/2013 et relatif à la 5^{ème} extension des bâtiments de la Cour (voir également les notes au point 5 « Engagements hors bilan »).

3.3.2 Créances courantes recouvrables issues d'opérations sans contrepartie directe

(en euros)

	Solde au 31.12.2017	Solde au 31.12.2016
Créances détenues auprès des Etats membres (montant brut)	7.094,13	3.577,39
Réduction de valeur actées		
Charges à reporter (tiers)		
Charges à reporter (entités consolidées)		
Produits à recevoir (tiers)		
Produits à recevoir (entités consolidées)		459,72
Autres créances diverses		
Total	7.094,13	4.037,11

Les créances sur les États membres consistent en la TVA payée et à récupérer auprès des États membres.

3.4 VALEURS DISPONIBLES

(en euros)

	Solde au 31.12.2018	Solde au 31.12.2017
Comptes courants	906.229,87	1.815.006,49
Caisses	115,41	96,35
Total	906.345,28	1.815.102,84

PASSIFS NON COURANTS

3.5 AVANTAGES DU PERSONNEL

Depuis 2015, les provisions à constituer chaque année au titre des prestations prévues tant au régime de pensions du personnel qu'à celui des Membres sont inscrites dans les comptes de la Commission.

3.6 AUTRES DETTES À LONG TERME

(en euros)

	Solde au 31.12.2018	Solde au 31.12.2017
Dettes locations-financements – bâtiments Annexes rénovés	34.090.419,87	38.643.452,63
Dettes locations-financements – nouveau Palais et son extension	131.798.406,04	149.618.829,30
Dettes locations-financements – mobilier	494.177,36	560.994,93
Total	166.383.003,27	188.823.276,87

Ce poste comprend les passifs à plus d'un an au titre des locations-financements (voir note 3.2.2 ci-dessus). La dette concernant les biens en location-financement est ventilée afin de faire apparaître séparément la part à long terme et la part à court terme (voir note 3.8.1).

Rapprochement entre le total des paiements minimaux au titre de la location en fin d'exercice et leur valeur reprise dans les comptes

Total des paiements minimaux au titre des locations-financement au 31.12.2018 (remboursement du capital + intérêts) jusqu'à leur terme	214.287.190,95
Total des intérêts restant à payer au-delà du 31.12.2018	(25.464.888,25)
Valeur actuelle des paiements minimaux au 31.12.2018	188.822.302,70

Répartition de la valeur actuelle des paiements minimaux au 31.12.2018

Dettes à long terme > 5 ans	72.027.128,85
Dettes à long terme > 1 an et < 5 ans	94.355.874,42
Sous-total autres dettes à long terme	166.383.003,27
Dettes à long terme échéant dans l'année	22.439.299,42
Total	188.822.302,69

PASSIFS COURANTS

3.7 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

À la clôture de l'exercice 2018, les provisions constituées à fin 2017 ont fait l'objet d'une reprise en raison des arrêts favorables rendus à la suite des pourvois introduits par l'institution et libérant cette dernière de toute obligation.

3.8 COMPTES CREDITEURS

(en euros)

	Solde au 31.12.2018	Solde au 31.12.2017
Dettes à long terme échéant dans l'année	22.439.299,42	22.345.805,92
Créditeurs courants - tiers	3.253.154,35	3.326.191,45
Créditeurs courants - entités consolidées de l'UE	439.303,80	3.322.783,56
Créditeurs divers	32.992,05	33.275,59
Charges à payer - tiers/personnel	13.048.135,59	13.385.743,30
Charges à payer - entités consolidées de l'UE	652.220,94	498.322,83
Total	39.865.106,15	42.912.122,65

3.8.1. Dettes à long terme échéant dans l'année

(en euros)

	Solde au 31.12.2018	Solde au 31.12.2017
Dettes locations-financements – bâtiments Annexes rénovés	4.553.032,77	4.479.758,15
Dettes locations-financements – nouveau Palais et son extension	17.819.452,73	17.799.309,37
Dettes locations-financements – mobilier	66.813,93	66.738,41
Total	22.439.299,42	22.345.805,93

Ce poste comprend les passifs à moins d'un an au titre des locations-financements (voir note 3.2.2 ci-dessus). La dette concernant les biens en location-financement doit être ventilée afin de faire apparaître la part à court terme et la part à long terme (voir note 3.6).

3.8.2 Créditeurs courants – tiers

Cette rubrique concerne les factures reçues en 2018 et restant à régler aux fournisseurs de la Cour en fin d'exercice.

3.8.3 Créditeurs courants – entités consolidées

Sont reprises sous ce poste, le montant des notes de débit reçues des entités consolidées en 2018 et restant à régler en fin d'exercice.

3.8.4. Crédoiteurs divers

Cette rubrique regroupe différentes dettes concernant le personnel, à savoir les contributions parentales pour les crèches retenues au personnel et à rembourser aux institutions, ainsi que diverses dépenses à rembourser au personnel, notamment au titre de salaires, de prélèvements pour saisies-arrêts, ou d'assurance.

3.8.5. Charges à payer

(en euros)

	Solde au 31.12.2018	Solde au 31.12.2017
Charges à payer - tiers/personnel	13.048.135,59	13.385.743,30
Charges à payer - entités consolidées de l'UE	652.220,94	498.322,83
Total	13.700.356,53	13.884.066,13

L'application des principes de comptabilité d'exercice rend nécessaire des ajustements afin d'imputer à chaque exercice les charges et les produits y afférents.

Charges à payer - tiers/personnel

Les montants figurant dans cette rubrique concernent, principalement, l'estimation du montant à payer pour les congés non pris au 31 décembre 2018 pour un montant de 7.178.300,87 euros, les frais de mission et de formation à rembourser au personnel pour un montant de 295.729,80 euros, ainsi que l'évaluation des biens reçus ou des services prestés en 2018 pour le solde (5.574.104,92 euros) pour lesquels aucune facture n'était parvenue avant la fin de l'année et pour lesquels il est nécessaire de reconnaître à la fois la charge et la dette correspondantes.

Charges à payer - entités consolidées

Le montant de 652.220,94 euros concerne des paiements à effectuer à la Commission et autres entités consolidées (principalement pour la gestion du personnel).

4. NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT ECONOMIQUE

- 4.1. Cette rubrique consiste principalement en des retenues opérées (impôts et cotisations sociales) sur la rémunération des Membres et du personnel.
- 4.2. Le montant de ce poste correspond à la reprise des provisions pour les litiges en raison des arrêts favorables rendus à la suite des pourvois introduits par l'institution et libérant cette dernière de toute obligation (voir point 3.7)
- 4.3. Ce chiffre inclut tous les appels de fonds de la Cour à la Commission en vue de réapprovisionner son compte bancaire pour le paiement des dépenses au cours de l'année 2018.
- 4.4. Les produits financiers correspondent aux intérêts perçus sur le compte courant de la Cour.
- 4.5. Les produits liés aux investissements sont la contrepartie de l'acquisition de biens pris en charge par la garantie fournisseur.
- 4.6. Les produits de tiers se composent principalement des produits de la vente de l'énergie photovoltaïque, de remboursements de dépenses afférentes à la location des bâtiments ainsi que du recouvrement auprès de tiers d'indus facturés et payés.
- 4.7. Cette rubrique regroupe l'ensemble des produits issus des opérations avec les entités consolidées de l'UE, le montant concerne principalement le recouvrement de l'excédent d'avance versé au Conseil dans le cadre du partenariat SOS II - SAP.
- 4.8. Ce chiffre correspond principalement aux rémunérations des Membres et du personnel de la Cour ainsi qu'aux cotisations/allocations sociales correspondantes.
- 4.9. Depuis 2015, les provisions à constituer chaque année au titre des prestations prévues tant au régime de pensions du personnel qu'à celui des Membres sont inscrites dans les comptes de la Commission.
- 4.10. Les charges financières correspondent aux intérêts comptabilisés pour la location-achat de certains bâtiments (voir point 3.2.2) pour la plus grande part, et aux frais bancaires prélevés sur les comptes courants de la Cour, pour une très faible part.
- 4.11. Les dépenses liées aux immobilisations correspondent à la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles. Les montants détaillés concernant les amortissements se trouvent indiqués dans les notes 3.1 et 3.2 ci-dessus.
- 4.12. À l'intérieur des dépenses administratives, les rubriques les plus significatives sont celles liées à la location des immeubles, aux prestations de nettoyage/entretien, aux consommations énergétiques et sécurité/surveillance des bâtiments loués ou en location-achat, aux prestations informatiques et aux prestations externes dans le domaine linguistique.
- 4.13. Les dépenses avec les entités consolidées se composent essentiellement des dépenses dans le domaine social (crèches), de l'informatique, de l'interprétation (SCIC), et de la publication de document (Office des publications).

5. ENGAGEMENTS HORS BILAN

ACTIFS POTENTIELS

(en euros)

	31.12.2018	31.12.2017
Garanties de bonne fin	539.330	1.172.894
Autres actifs potentiels		
TOTAL	539.330	1.172.894

Afin d'assurer la bonne fin d'exécution de plusieurs marchés, le montant total de garanties reçues de nos contractants s'élève à 539.330 euros.

DETTES POTENTIELLES

(en euros)

	31.12.2018	31.12.2017
CONTRATS DE LOCATION		
Location biens mobiliers (voitures, photocopieurs)	5.043.575	4.247.234
Location bâtiments	7.318.457	9.531.497
TOTAL A	12.362.032	13.778.731

	31.12.2018	31.12.2017
DIVERS CONTRATS		
Contrat sécurité des bâtiments	1.928.310	10.533.340
Contrat de nettoyage	900.607	1.592.373
Contrat de maintenance des installations techniques	2.406.263	1.977.709
Autres	1.251.742	2.504.526
TOTAL B	6.486.922	16.607.948

TOTAL A + B	18.848.954	30.386.680
--------------------	-------------------	-------------------

RAL (engagements budgétaires restant à liquider non inclus dans le cut-off)	13.519.192	7.676.537
---	------------	-----------

Recours contre la Cour (1)	600.000	6.000.000
----------------------------	---------	-----------

Projet immobilier 5ème extension des bâtiments de la Cour (2)	152.301.000	147.464.000
---	-------------	-------------

TOTAL GENERAL	185.269.146	191.527.217
----------------------	--------------------	--------------------

(1) Cette rubrique est relative aux actions en dommages-intérêts intentées contre la Cour et à l'estimation de leur possible incidence financière. Il convient cependant de noter que, dans une

action présentée au titre des articles 268 et 340, 2^{ème} alinéa, du TFUE, le requérant doit démontrer une violation suffisamment caractérisée par l'institution d'une règle de droit ayant pour objet de conférer des droits aux particuliers, un préjudice réel subi par le requérant ainsi qu'un lien de causalité direct entre ladite violation et le préjudice prétendument subi.

- (2) Le 21/02/2013, l'État et la Cour ont signé un contrat-cadre relatif à la 5^{ème} extension des bâtiments de la Cour (construction d'une 3^{ème} tour). Aux fins de réaliser ce projet, une loi de l'État luxembourgeois du 14/12/2015 autorise le Gouvernement à procéder à un tel projet de construction.

L'État a sélectionné par procédure ouverte d'appel d'offres une société immobilière privée, qui sera le propriétaire juridique du nouveau bâtiment. L'État concède à ladite société immobilière un droit de superficie sur le terrain d'emprise du projet. Un contrat de location-vente entre l'État et cette même société immobilière courra de la date d'occupation de l'immeuble par la Cour jusqu'à la date à laquelle cette dernière en deviendra propriétaire.

L'État, en sa qualité de locataire principal, a donné à son tour cette construction en location-vente à la Cour (sous-locataire). Aux termes du contrat-cadre du 21/02/2013, cette location-vente prendra effet à la date de l'occupation des bâtiments et expirera à la date à laquelle la Cour deviendra propriétaire des bâtiments de la 5^{ème} extension, et au plus tard le 31/12/2036.

Pendant toute la période de location-vente, la Cour payera à l'État une redevance annuelle, calculée sur la base du prix de vente au moment de la réception des bâtiments qui sera déterminé par un expert indépendant.

Conformément au devis estimatif établi pour le projet de loi, le coût de la construction réévalué à l'indice 12/2018, dont les travaux seront conduits entre mars 2016 et juillet 2019, s'élève à un montant HTVA de 152.301.000 €.

6. INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIEES

La règle comptable n° 15 prévoit une information relative aux opérations entre parties liées.

Opérations entre parties liées

Les parties liées de l'institution sont les entités consolidées de l'UE, listées dans la note 9 des comptes annuels consolidés publiés par la Commission, et les principaux dirigeants de ces institutions.

Les opérations entre les entités consolidées de l'UE, les principaux dirigeants de ces institutions et l'institution ont lieu dans le cadre des opérations normales de l'UE.

Il n'existe pas d'opérations entre parties liées qui nécessitent une information en relation avec la règle comptable.

Principaux dirigeants de la Cour

Aux fins de la présentation d'informations sur les opérations entre parties liées, les principaux dirigeants de l'institution sont :

- (1) le Président de la Cour,
- (2) les juges et les avocats généraux de la Cour ainsi que le Président, les membres du Tribunal et les greffiers, soit 86 Membres au total,
- (3) les plus hauts fonctionnaires de l'institution, soit 3 directeurs généraux.

Les principaux dirigeants de l'institution n'ont pas reçus de prêts de l'UE et n'ont pas réalisé d'opérations qui ont fait l'objet d'une rémunération ou d'un avantage autre que la rémunération et autres droits statutaires liés à leur fonction qui sont détaillés dans la note 7 des comptes annuels consolidés publiés par la Commission.

Base légale :

Les rémunérations et autres droits des Membres de la Cour sont régis par

- le règlement no 422/67/CEE, n° 5/67/Euratom du Conseil du 25 juillet 1967 portant fixation du régime pécuniaire du président et des membres de la Commission, du président, des juges, des avocats généraux et du greffier de la Cour de justice des Communautés, du président, des membres et du greffier du Tribunal ainsi que du président, des membres et du greffier du Tribunal de la fonction publique de l'Union européenne (JO 187 du 8.8.1967), modifié en dernier lieu par le règlement (CE,Euratom) n° 202/2005 (JO L 33 du 5.2.2005) ;
- le règlement (UE) n° 2016/300 du Conseil du 29 février 2016 fixant les émoluments des titulaires de charges publiques de haut niveau de l'UE (JO L58 du 4.3.2016).

Les rémunérations et autres droits des hauts fonctionnaires de la Cour sont régis par les documents suivants publiés sur le site Europa :

- le statut des fonctionnaires de l'Union européenne ;
- le régime applicable aux autres agents de l'Union européenne ;
- la réglementation relative à la couverture des risques de maladie des fonctionnaires de l'Union européenne.

7. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE REPORTING

A la date de signature des comptes, aucun évènement matériel postérieur à la date de reporting des comptes annuels, qui nécessiterait soit d'ajuster les montants comptabilisés dans les états financiers de la Cour soit d'être mentionné dans les présentes notes, n'a été constaté par le comptable ou lui a été rapporté.

8. RESULTAT DE L'EXECUTION DU BUDGET 2018

Le résultat budgétaire de l'exercice est calculé à partir des données d'exécution des différents types de crédits mis à disposition (crédits de l'exercice, crédits reportés, crédits de recettes, crédits de recettes affectées). Les chiffres détaillés sont présentés dans les annexes 1 à 4 ci-après.

Une analyse plus détaillée du budget, des ajustements, leur contexte, leur justification et leur impact est présentée dans le rapport sur la gestion budgétaire et financière de la Cour.

(en euros)

	31.12.2018	31.12.2017
Recettes recouvrées sur droits constatés de l'exercice	53.295.104,29	51.628.771,43
Recettes recouvrées sur droits constatés de l'exercice précédent	48.166,93	7.402,81
Total des recettes recouvrées au titre de l'exercice	53.343.271,22	51.636.174,24
Paiements effectués sur les crédits de l'exercice	-385.589.431,63	-373.290.208,44
Paiements effectués à partir des recettes affectées de l'exercice	-105.518,34	-97.387,75
Total des paiements effectués au titre de l'exercice	-385.694.949,97	-373.387.596,19
Crédits de paiement de l'exercice reportés vers l'exercice suivant	-21.092.467,78	-20.805.376,61
Crédits de recettes affectées reportés vers l'exercice suivant	-520.528,82	-831.842,88
Total des crédits de l'exercice reportés vers l'exercice suivant	-21.612.996,60	-21.637.219,49
Montant annulé des crédits de paiement reportés de l'exercice précédent	3.027.283,80	3.051.961,02
Montant annulé des crédits de recettes affectées reportés de l'exercice précédent	48.976,46	18.645,10
Total des variations de crédits reportés	3.076.260,26	3.070.606,12
Résultat budgétaire de l'exercice	-350.888.415,09	-340.318.035,32

9. RAPPROCHEMENT ENTRE LE RESULTAT ECONOMIQUE ET LE RESULTAT DE L'EXECUTION DU BUDGET 2018

Le résultat économique de l'exercice est calculé selon les principes de la comptabilité d'exercice. Or, le résultat de l'exécution du budget est établi, conformément au règlement financier, sur la base d'une comptabilité de caisse modifiée (voir point 7). Tous deux mesurant le résultat des mêmes opérations sous-jacentes, il est utile de vérifier leur concordance par un rapprochement. Le tableau ci-dessous présente donc les différents éléments qui interviennent dans la réconciliation entre le résultat économique au 31 décembre 2018 et le résultat de l'exécution du budget 2018.

	<i>(en euros)</i>	
	31.12.2018	31.12.2017
Résultat économique de l'exercice	13.365.595,17	10.449.727,58
Total des ajustements liés à la comptabilité d'exercice (montants inclus dans le résultat économique mais non dans le résultat budgétaire)	-306.072.104,93	-295.830.521,29
Variation entre les ajustements de charges à payer pris en compte au 31/12/2017 et ceux pris en compte le 31/12/2018	-287.388,98	-2.647.299,54
Versements nets reçus de la la Commission européenne	-351.000.000,00	-341.000.000,00
Variation du compte des factures à recevoir enregistrées dans les charges à la clôture de l'exercice par rapport à l'exercice précédent	-42.485,36	757.783,31
Dotations de l'exercice aux amortissements	27.464.715,56	27.199.176,03
Variation des provisions	-558.554,71	150.981,88
Réductions de valeur	-1.807,48	0,00
Ordres de recouvrement émis en 2018 mais non recouverts	-9.537,17	-48.230,07
Paiements sur reports de crédit	18.511.971,99	19.906.179,02
Différences de change	3.843,00	-3.187,98
Autres éléments	-152.861,78	-145.923,94
Total des ajustements liés à la comptabilité budgétaire (montants inclus dans le résultat budgétaire mais non dans le résultat économique)	-58.181.905,33	-54.937.241,61
Immobilisations acquises durant l'exercice	-4.906.670,92	-5.672.025,60
Ordres de recouvrement des années antérieures recouverts au cours de l'exercice	50.321,27	7.656,96
Paiements effectués sur les opérations immobilières en location-achat	-34.793.805,93	-30.711.466,48
Crédits reportés vers 2018	-21.612.996,60	-21.637.219,49
Annulation de crédits reportés des exercices antérieurs	3.027.283,80	3.051.961,02
Annulation de crédits reportés sur recettes affectées	48.976,46	18.645,10
Autres éléments	4.986,59	5.206,88
Résultat de l'exécution du budget	-350.888.415,09	-340.318.035,32

ANNEXES

Annexe 1 – Crédits au 31.12.2018

Annexe 2 – Recettes au 31.12.2018

Annexe 3 – Recettes affectées au 31.12.2018



UTILISATION DES CREDITS DE L'EXERCICE ET DES CREDITS REPORTEES - Index 1 et 4 - Situation au 31 décembre 2018

Commitment Item	Index 1										Index 4			
	Initial Budget	Supplements	Transfers	Appropriations Year	Commitments	Payments	Available on Commitments	Cancelled Appropriations	Carry Over Right Y-1	Payments CO Right	Cancelled Appropriations			
1000 Rémunérations et indemnités	29 748 000,00		-711 000,00	29 037 000,00	29 008 259,13	29 008 259,13	0,00	28 740,87	0,00	0,00	0,00			
1002 Droits liés à la prise de fonctions	1 287 600,00	-110 000,00		1 177 600,00	644 000,00	374 343,80	269 656,20	533 600,00	379 997,80	0,00	379 997,80			
102 Indemnités transitoires	2 691 600,00	-249 000,00		2 442 600,00	1 983 893,16	1 983 893,16	0,00	458 706,84	0,00	0,00	0,00			
103 Pensions	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
104 Missions	342 000,00			342 000,00	99 798,61	99 798,61	242 201,39	283 386,06	249 655,26	81 067,20	168 588,06			
106 Formation	539 500,00			539 500,00	256 113,94	141 285,40	114 828,54	0,00	106 251,47	31 861,71	74 389,76			
109 Crédit provisionnel	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
10 Membres de l'institution	34 608 700,00	0,00	-1 070 000,00	33 538 700,00	32 234 266,23	31 607 380,10	626 686,13	1 304 433,77	735 904,53	112 928,91	622 975,62			
1200 Rémunérations et indemnités	251 616 000,00	-8 060 000,00		243 556 000,00	242 380 731,18	242 380 731,18	0,00	1 175 268,82	0,00	0,00	0,00			
1202 Heures supplémentaires rémunérées	701 200,00			701 200,00	675 800,13	675 800,13	0,00	25 399,87	0,00	0,00	0,00			
1204 Droits liés à la prise de fonctions	2 031 800,00	-186 000,00		1 845 800,00	1 771 450,96	1 631 064,19	140 386,77	74 349,04	167 859,85	134 680,87	33 178,98			
122 Indemnités après cessation anticipée	230 000,00			230 000,00	162 663,51	162 663,51	0,00	67 336,49	0,00	0,00	0,00			
129 Crédit provisionnel	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
12 Fonctionnaires et agents temporaires	254 579 000,00	0,00	-8 246 000,00	246 333 000,00	244 990 645,78	244 850 259,01	140 386,77	1 342 354,22	167 859,85	134 680,87	33 178,98			
1400 Autres agents	7 988 200,00	-165 000,00		7 823 200,00	7 521 918,75	7 521 918,75	0,00	301 281,25	0,00	0,00	0,00			
1404 Stages et échanges de personnel	895 300,00	-150 000,00		745 300,00	745 300,00	699 042,43	46 257,57	0,00	139 680,73	163,50	139 517,23			
1405 Autres prestations externes	245 000,00			245 000,00	226 388,00	170 591,72	55 796,28	18 612,00	57 041,55	15 933,25	41 108,50			
1406 Prestations externes dans le domaine	14 611 500,00	500 000,00		15 111 500,00	15 109 052,83	11 651 022,06	3 458 030,79	2 447,15	3 305 839,62	3 224 858,76	80 980,86			
149 Crédit provisionnel	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
14 Autres personnels et prestations exte	23 740 000,00	0,00	185 000,00	23 925 000,00	23 602 659,60	20 042 574,96	3 560 084,64	322 340,40	3 502 561,90	3 240 955,51	261 606,39			
1610 Frais divers de recrutement	180 500,00			180 500,00	161 119,47	137 187,72	23 931,75	19 380,53	68 351,24	19 460,90	48 890,34			
1612 Perfectionnement professionnel	1 739 500,00			1 739 500,00	1 706 931,87	737 183,21	969 748,66	32 568,13	878 644,03	701 178,54	177 465,69			
162 Missions	498 500,00			498 500,00	498 500,00	336 055,33	162 444,67	0,00	141 851,08	29 886,60	111 964,48			
1630 Service social	20 000,00			20 000,00	20 000,00	11 262,06	8 737,94	0,00	3 362,80	0,00	3 362,80			
1632 Relations sociales entre les membre	350 000,00			350 000,00	348 676,11	334 943,38	13 732,73	1 323,89	6 044,07	3 932,82	2 111,25			
1650 Service médical	212 000,00			206 137,12	130 899,33	81 181,02	49 718,31	75 237,79	75 137,60	44 567,17	30 570,43			
1652 Restaurants et cantines	88 000,00		-5 862,88	88 000,00	87 928,69	66 721,77	21 206,92	71,31	48 180,67	46 907,53	1 273,14			
1654 Centre polyvalent de l'enfance	2 990 000,00		111 000,00	3 101 000,00	3 101 000,00	2 712 288,46	388 711,54	0,00	417 799,72	265 572,01	152 227,71			
1655 Dépenses du PMO	118 000,00			118 000,00	86 500,00	0,00	86 500,00	31 500,00	86 500,00	85 088,24	1 411,76			
1656 Ecoles européennes de type II	40 000,00		5 862,88	45 862,88	45 862,88	45 862,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
16 Autres dépenses concernant les person	6 236 500,00	0,00	111 000,00	6 347 500,00	6 187 418,33	4 462 685,83	1 724 752,52	160 081,65	1 725 871,21	1 196 593,61	529 277,60			
1 Personnels liés à l'institution	3 191 664 200,00	0,00	-9 920 000,00	3 181 744 200,00	3 070 014 989,96	3 000 963 699,96	6 051 890,06	3 129 210,04	6 132 197,89	4 685 138,90	1 447 038,59			
2000 Louers	9 762 000,00		-603 492,52	9 158 507,48	9 158 507,48	9 158 507,48	0,00	0,00	0,36	0,00	0,36			
2001 Location-achat	33 838 389,00		9 035 680,45	42 874 069,45	42 873 982,25	42 776 489,41	97 492,84	87,20	412 782,05	287 469,08	125 312,97			
2003 Acquisition de biens immobiliers	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
2005 Construction d'immeubles	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
2007 Aménagement des locaux	1 112 000,00		1 035 000,00	2 147 000,00	2 139 627,12	708 550,67	1 431 076,45	7 372,88	2 847 790,36	2 701 030,72	146 759,36			
2008 Etudes et assistance technique liée	1 496 000,00		204 812,07	1 700 812,07	1 700 812,05	1 504 000,85	550 411,20	0,02	446 729,38	392 976,81	53 752,57			
2022 Nettoyage et entretien	7 896 000,00		370 000,00	8 266 000,00	8 265 680,80	6 786 944,69	1 478 736,11	319,20	2 080 655,97	1 855 044,37	225 609,60			
2024 Consommations énergétiques	2 518 000,00		-390 000,00	2 128 000,00	2 128 024,12	1 763 025,44	362 998,68	1 975,88	427 658,64	281 575,64	146 082,36			
2026 Sécurité et surveillance des immeub	7 520 000,00		440 000,00	7 080 000,00	7 079 074,35	6 376 647,78	702 426,57	925,65	731 831,14	594 361,55	137 469,59			
2028 Assurances	137 000,00		-15 000,00	122 000,00	122 000,00	117 478,92	4 521,08	0,00	1 526,45	1 512,36	14,09			
2029 Autres dépenses affectées aux imme	213 000,00		35 000,00	248 000,00	241 763,93	203 968,37	37 795,56	6 236,97	51 800,06	37 880,08	13 921,98			
20 Immeubles et frais accessoires	64 492 389,00	0,00	9 232 000,00	73 724 389,00	73 707 472,10	69 042 013,61	4 665 458,49	16 916,90	7 000 773,49	6 151 850,61	848 922,88			
2100 Achats, travaux, entretien et maint	7 125 500,00		1 149 500,00	8 275 000,00	8 262 363,48	4 259 644,46	4 002 719,02	12 636,52	1 145 646,86	1 126 553,28	19 093,58			
2102 Prestations externes pour l'exploit	11 680 000,00		-324 200,00	11 355 800,00	11 336 887,97	6 502 311,97	4 834 576,00	18 912,03	5 014 655,09	4 858 138,24	156 516,85			
2103 Télécommunications	400 000,00		-144 300,00	255 700,00	255 664,51	198 483,46	57 181,05	35,49	75 312,98	20 000,86	53 311,12			
212 Mobilier	629 500,00			629 500,00	623 473,33	371 027,05	252 446,28	6 026,67	235 946,51	231 904,20	2 042,31			
214 Matériel et installations techniques	303 000,00			303 000,00	299 115,45	99 270,72	199 844,73	3 884,55	275 928,35	252 024,01	23 904,34			
216 Matériel de transport	1 532 000,00		-285 000,00	1 247 000,00	1 245 750,00	1 179 619,14	66 130,86	1 250,00	102 159,94	11 140,25	91 019,69			
21 Informatique, équipement et mobilier	21 670 000,00	0,00	396 000,00	22 066 000,00	22 023 254,74	12 610 356,80	9 412 897,94	42 745,26	6 845 649,73	6 499 761,84	345 887,89			

Commitment Item	Index 1							Index 4			
	Initial Budget	Supplements	Transfers	Appropriations Year	Commitments	Payments	Available on Commitments	Cancelled Appropriations	Carry Over Right Y-1	Payments CO Right	Cancelled Appropriations
230 Papeterie, fournitures de bureau et	660.000,00		-1.12.000,00	548.000,00	547.378,28	383.400,32	163.977,96	621,72	97.393,60	89.829,31	7.564,29
231 Charges financières	20.000,00			20.000,00	6.000,00	4.094,20	1.905,80	14.000,00	1.657,25	1.320,80	356,45
232 Frais juridiques et dommages	130.000,00			130.000,00	130.000,00	118.976,64	11.023,36	0,00	118.403,37	0,00	118.403,37
236 Affranchissement	144.000,00			144.000,00	129.000,00	97.883,06	31.116,94	15.000,00	28.791,94	23.298,11	5.493,83
238 Autres dépenses de fonctionnement ad	423.500,00			423.500,00	374.844,55	287.958,79	86.885,76	48.655,45	49.288,18	29.611,75	19.676,43
23 Dépenses de fonctionnement administra	1.377.500,00	0,00	-112.000,00	1.265.500,00	1.187.222,83	892.313,01	294.909,82	78.277,17	295.534,34	144.059,97	151.474,37
252 Frais de réception et de représentant	142.000,00			142.000,00	141.999,34	117.043,17	24.956,17	0,66	48.028,13	30.538,14	17.489,99
254 Réunions, congrès et conférences	380.000,00			380.000,00	373.913,55	213.981,14	159.932,41	6.086,45	91.398,77	19.589,94	71.808,83
256 Dépenses d'information et de publicit	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
257 Service commun d'interprétation-conf	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
25 Réunions et conférences	522.000,00	0,00	0,00	522.000,00	515.912,89	331.024,31	184.888,58	6.087,11	139.426,90	50.128,08	89.298,82
270 Consultations, études et enquêtes de	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
272 Dépenses de documentation, de biblio	1.971.000,00		-496.000,00	1.475.000,00	1.447.959,38	1.080.655,07	567.304,31	27.040,62	343.169,61	206.978,81	136.190,80
2740 Journal officiel	150.000,00		-30.000,00	120.000,00	119.701,80	119.701,80	0,00	298,20	0,00	0,00	0,00
2741 Publication de caractère général	430.000,00		22.960,25	452.960,25	452.960,25	441.643,03	11.317,22	0,00	19.992,16	18.370,62	1.621,54
2742 Autres dépenses d'information	189.000,00		7.039,75	196.039,75	194.831,75	93.280,39	101.551,36	1.208,00	20.750,17	15.720,00	5.030,17
27 Information : acquisition, archivage,	2.740.000,00	0,00	-496.000,00	2.244.000,00	2.215.453,18	1.735.280,29	480.172,89	28.546,82	383.911,94	241.069,43	142.842,31
2 Immeubles, mobilier, équipement et désp	90.801.889,00	0,00	9.020.000,00	99.821.889,00	99.649.315,74	84.610.988,02	15.038.327,72	172.573,26	14.665.296,40	13.086.869,93	1.578.426,47
3710 Frais judiciaires	59.000,00			59.000,00	17.593,71	15.343,71	2.250,00	41.406,29	7.882,72	6.063,98	1.818,74
3711 Comité d'arbitrage prévu à l'article	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
37 Dépenses particulières de certaines i	59.000,00	0,00	0,00	59.000,00	17.593,71	15.343,71	2.250,00	41.406,29	7.882,72	6.063,98	1.818,74
3 Dépenses résultant de l'exercice par l	59.000,00	0,00	0,00	59.000,00	17.593,71	15.343,71	2.250,00	41.406,29	7.882,72	6.063,98	1.818,74
100 Crédits provisionnels	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
101 Réserve pour imprévus	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Autres dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	4110.025.089,00	0,00	0,00	4110.025.089,00	406.081.899,41	385.589.431,63	21.092.467,78	3.343.189,59	20.865.376,61	17.778.092,81	3.027.283,80



SITUATION DES RECETTES - DROITS CONSTATES ET DROITS REPORTEES - Index 3 et 5 - Situation au 31 décembre 2018

Commitment Item	SITUATION DES RECETTES - Index 3					DROITS CONSTATES ET DROITS REPORTEES - Index 5				
	Initial Budget	Establ. Rights Year	Recovered of Year	To be recovered of Year	Rights from Y-1	Variations CO Y-1	Total Carry Over Y-1	Recovered of Year-1	To be Recovered Y-1	
400 - Produit de l'impôt sur les traitements, salaires et indemnités des membres de l'institution, des fonctionnaires et des autres agents	29 190 000,00	28 108 261,62	28 108 261,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
404 - Produit du prélèvement spécial affectant les rémunérations des membres de l'institution, des fonctionnaires et des autres agents en activité	7 417 000,00	4 968 256,89	4 968 256,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
410 - Contribution du personnel au financement du régime des pensions	18 898 000,00	19 679 730,43	19 679 730,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
411 - Transférés ou rachats de droits à pension par le personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
412-Contribution des fonctionnaires et des agents temporaires en congé de convalescence personnelle au régime des pensions	0,00	9 962,36	9 962,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
4 - Recettes provenant des personnes liées aux institutions et autres organismes communautaires	55 505 000,00	52 766 211,30	52 766 211,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
500 - Produit de la vente de biens meubles - recettes affectées	0,00	138 168,60	138 168,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
502 - Produit provenant de la vente de publications, imprimés et films - recettes affectées	0,00	2 875,00	70,00	2 805,00	1 568,75	-133,75	1 435,00	1 435,00	0,00	
520 - Revenus des fonds placés ou prêtés, intérêts bancaires et autres perçus sur les comptes de l'institution	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
550 - Recettes provenant du produit de prestations et de travaux effectués en faveur d'autres institutions ou organismes - recettes affectées	0,00	645,38	645,38	0,00	949,44	0,00	949,44	949,44	0,00	
570 - Recettes provenant de la restitution des sommes qui ont été indûment payées - recettes affectées	0,00	91 044,23	89 473,74	1 570,49	6 756,81	-7,95	6 748,86	542,12	6 206,74	
573 - Autres contributions et restitutions liées au fonctionnement administratif de l'institution - recettes affectées	0,00	287 267,44	282 105,76	5 161,68	55 365,08	-2 012,64	53 352,44	45 240,37	8 112,07	
581 - Recettes provenant des indemnités d'assurances perçues - recettes affectées	0,00	18 429,51	18 429,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
5 - Recettes provenant du fonctionnement administratif de l'institution	0,00	538 430,16	528 892,99	9 537,17	64 640,08	-2 154,34	62 485,74	48 166,93	14 318,81	
900 - Recettes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
9 - Recettes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total	55 505 000,00	55 304 641,46	53 295 104,29	9 537,17	64 640,08	-2 154,34	62 485,74	48 166,93	14 318,81	



UTILISATION DES RECETTES AFFECTÉES - Index 11, 44 et 45 - Situation au 31 décembre 2018

Ligne budgétaire	UTILISATION DES RECETTES AFFECTÉES DE L'EXERCICE Index 11						UTILISATION DES RECETTES AFFECTÉES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT Index 44						UTILISATION DES ENGAGEMENTS SUR RECETTES AFFECTÉES REPORTÉES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT Index 45		
	Recettes affectées	Engagements	Paielements	Disponible pour engagement	Disponible pour paiement	Recettes affectées	Engagements	Paielements	Recettes affectées reportées	Recettes affectées annulées	Recettes affectées annulées	Recettes affectées	Paielements	Recettes affectées annulées	
104 Missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	598,38	0,00	0,00	0,00	598,38	0,00	0,00	0,00	0,00	
106 Formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10 Membres de l'institution	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	598,38	0,00	0,00	0,00	598,38	0,00	0,00	0,00	0,00	
1200 Rémunérations et indemnités	18 429,51	0,00	0,00	18 429,51	0,00	30 029,60	30 029,60	30 029,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1204 Droits liés à la prise de fonctions, mutation et à la cessation de fonctions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 508,80	11 508,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
12 Fonctionnaires et agents temporaires	18 429,51	0,00	0,00	18 429,51	0,00	41 538,40	41 538,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1400 Autres agents	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	252 483,12	252 483,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1404 Stages et échanges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1405 Autres prestations externes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1406 Prestations externes dans le domaine linguistique	64 025,83	64 025,83	0,00	0,00	64 025,83	64 588,64	64 588,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
14 Autres personnels et prestations externes	64 025,83	64 025,83	0,00	0,00	64 025,83	317 071,76	317 071,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1310 Frais divers de recrutement	667,06	0,00	0,00	667,06	0,00	22,20	0,00	0,00	0,00	22,20	0,00	0,00	0,00	0,00	
1312 Perfectionnement professionnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
132 Missions	1 084,44	949,44	949,44	135,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1332 Relations sociales entre les membres du personnel et autres interventions sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85,00	85,00	0,00	0,00	0,00	77,00	0,00	0,00	77,00	
1350 Service médical	49,00	49,00	49,00	0,00	0,00	4,00	0,00	0,00	0,00	4,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1352 Restaurants et cantines	500,00	347,20	150,00	152,80	197,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1354 Centre polyvalent de l'enfance	2 528,00	0,00	0,00	2 528,00	0,00	900,00	900,00	0,00	0,00	0,00	9 189,00	0,00	0,00	9 189,00	
13 Autres dépenses concernant les personnes liées à l'institution	4 828,50	1 345,64	1 148,44	3 482,86	197,20	1 011,20	985,00	985,00	0,00	26,20	9 266,00	0,00	0,00	9 266,00	
1 Personnes liées à l'institution	87 283,84	55 371,47	1 148,44	21 912,37	64 223,03	360 219,74	359 595,16	359 595,16	0,00	624,58	9 266,00	0,00	0,00	9 266,00	
2007 Aménagement des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 298,00	10 298,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2008 Etudes et assistance technique liées aux projets immobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44,80	44,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2022 Nettoyage et entretien	25 686,72	9 741,69	4 804,14	15 945,03	4 937,55	25 908,32	24 604,21	7 018,80	1 304,11	1 304,11	0,00	0,00	0,00	0,00	
2024 Consommations énergétiques	144 805,17	96 529,71	96 529,71	48 275,46	0,00	78 983,03	78 983,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2026 Sécurité et surveillance des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 855,88	14 950,00	0,00	8 905,88	
2028 Assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2029 Autres dépenses affectées aux immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20 Immeubles et frais accessoires	170 491,89	106 271,40	101 333,85	64 220,49	4 937,55	115 234,15	113 930,04	106 911,24	7 018,80	1 304,11	23 855,88	14 950,00	0,00	8 905,88	

Commitment Item	UTILISATION DES RECETTES AFFECTÉES DE L'EXERCICE Index 11					UTILISATION DES RECETTES AFFECTÉES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT Index 44					UTILISATION DES ENGAGEMENTS SUR RECETTES AFFECTÉES REPORTÉES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT Index 45		
	Recettes affectées	Engagements	Paiements	Disponible pour engagement	Disponible pour paiement	Recettes affectées	Engagements	Paiements	Recettes affectées reportées	Recettes affectées annulées	Recettes affectées	Paiements	Recettes affectées annulées
2100 Achats, travaux, entretien et maintenance des équipements et des logiciels	34.279,44	1.606,78	0,00	32.672,66	1.606,78	18.559,14	18.559,14	691,27	17.867,87	0,00	33,41	33,41	0,00
2102 Prestations externes pour l'exploitation, la réalisation et la maintenance des logiciels et des systèmes	21.008,50	0,00	0,00	21.008,50	0,00	18.720,00	18.670,17	13.286,49	5.383,68	49,83	0,00	0,00	0,00
2103 Télécommunications	16.641,96	0,00	0,00	16.641,96	0,00	24.970,26	18.993,90	298,56	18.695,34	5.976,36	6.711,51	22.738,75	0,00
2102 Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
214 Matériel et installations techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
216 Matériel de transport	181.883,05	0,00	0,00	181.883,05	0,00	187.712,69	187.712,69	187.712,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Informatique, équipement et mobilier : achat, location et maintenance	253.812,95	1.606,78	0,00	252.206,17	1.606,78	249.962,09	243.935,90	201.989,01	41.946,89	6.026,19	6.744,92	22.738,75	0,00
230 Papeterie, fournitures de bureau et consommables divers	1.505,00	774,56	774,56	730,44	0,00	701,29	696,40	696,40	0,00	4,89	0,00	0,00	0,00
232 Frais juridiques et dommages	510,38	0,00	0,00	510,38	0,00	2.082,45	2.082,45	2.082,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
236 Affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238 Autres dépenses de fonctionnement administratif	51.262,00	51.262,00	0,00	0,00	51.262,00	39.728,05	39.728,05	39.728,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Dépenses de fonctionnement administratif courant	53.277,38	52.036,56	774,56	1.240,82	51.262,00	42.511,79	42.506,90	42.506,90	0,00	4,89	0,00	0,00	0,00
254 Réunions, congrès et conférences	1.141,08	0,00	0,00	1.141,08	0,00	782,65	677,09	655,54	21,55	105,56	0,00	0,00	0,00
256 Dépenses d'information et de participation aux manifestations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
25 Réunions et conférences	1.141,08	0,00	0,00	1.141,08	0,00	782,65	677,09	655,54	21,55	105,56	0,00	0,00	0,00
272 Dépenses de documentation, de bibliothèque et d'archivage	5.257,49	0,00	0,00	5.257,49	0,00	323,91	323,41	323,41	0,00	0,50	0,00	0,00	0,00
2740 Journal officiel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2741 Publication de caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2742 Autres dépenses d'information	3.533,80	0,00	0,00	3.533,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Information : acquisition, archivage, production et diffusion	8.791,29	0,00	0,00	8.791,29	0,00	323,91	323,41	323,41	0,00	0,50	0,00	0,00	0,00
2 Immeubles, mobilier, équipement et dépenses diverses de fonctionnement	487.514,59	159.914,74	102.108,41	327.599,65	57.806,33	408.814,59	401.373,34	352.386,10	48.987,24	7.441,25	21.694,92	31.644,63	0,00
3710 Frais judiciaires	2.261,49	2.261,49	2.261,49	0,00	0,00	203,00	203,00	203,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
37 Dépenses particulières de certaines institutions et de certains organes	2.261,49	2.261,49	2.261,49	0,00	0,00	203,00	203,00	203,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3 Dépenses résultant de l'exercice par l'institution de missions spécifiques	2.261,49	2.261,49	2.261,49	0,00	0,00	203,00	203,00	203,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	577.059,92	227.547,70	105.518,34	349.512,22	122.029,36	769.237,33	761.171,50	712.184,25	48.987,24	8.065,83	21.694,92	62.605,55	40.910,63